

Cérémonie de signature de l'avenant relatif à la fusion d'OSLO et du Fonds d'Aide aux Impayés de Loyer de Lille

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE MAUROY

Samedi 10 novembre 1990

Hôtel de Ville - *salon d'honneur*

Monsieur le Préfet, Jean-Claude AUROUSSEAU,

Monsieur le Président de l'association OSLO, Patrick
KANNER,

Monsieur le Président de l'Office Public
Communautaire des H.L.M. de Lille, Alain
CACHEUX,

Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations
Familiales de Lille, René STAQUET

Monsieur le Directeur du PACT de Lille, Henri
DESCAMPS,

Monsieur le Directeur Général de la S.L.E., Marc
DEVAUX,

Monsieur le Directeur de l'Office Départemental du
Nord, Monsieur NAYE

Mesdames et Messieurs,

Il y a un peu plus de trois ans, en mai
1987, était créé l'Organisme Social du
Logement.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour
la signature d'un avenant au contrat OSLO,
qui, par la fusion avec le Fonds d'Aide aux
Impayés de Loyer de Lille, va permettre de
poursuivre et de renforcer l'action en faveur
du droit au logement des familles les plus
démunies.

En 1987, les retards de paiement locatifs de nombreuses familles en difficulté, victimes du chômage ou de la maladie, s'accumulaient.

C'est pourquoi la Ville de Lille, à mon initiative, a décidé de créer l'OSLO et de lui attribuer 7 millions de francs pour aménager des plans d'apurement acceptables pour les centaines de familles endettées. J'avais demandé alors à l'Adjoint aux Affaires Sociales, Bernard ROMAN, de conduire ce dossier. C'est aujourd'hui Patrick KANNER qui a pris le relais.

Pour engager ce dispositif, il était nécessaire de connaître la situation particulière de chaque dossier afin de distinguer les causes de ces impayés.

En effet, en schématisant un peu, trois cas de figure se présentaient : les familles sans argent, les familles victimes d'un

A quatraine catégorique

problème ponctuel et les familles endettées qui ont pourtant les moyens de payer leur loyer.

L'OSLO n'apporte des aides qu'aux familles qui, de bonne foi, ne peuvent faire face au paiement de leur loyer. Il permet le maintien des locataires dans leurs logements tout en résorbant leur dette de loyer. D'une nature contractuelle et personnalisée, les actions de l'OSLO permettent de susciter un effort de gestion de la part des familles. Si nous nous contentions d'annuler la dette locative d'un foyer, cela ne servirait à rien, car peu de temps après la rechute serait très probable.

Plus de 1.000 dossiers ont été traités en trois ans pour un montant global de 10 millions de francs. L'Office Public Communautaire des HLM de Lille a accepté d'accorder de nombreuses remises partielles de dettes et l'OSLO a consenti des centaines

de prêts aux familles pour apurer le solde de la dette.

Par l'attribution coordonnée de cautions solidaires, d'avances remboursables, de prêts et d'allocations, l'OSLO conforte une politique sociale du logement qui allie la prévention, la traitement social et le suivi des familles en difficulté.

Devant le succès de ce partenariat, l'Office Départemental du Nord et la S.L.E. sont venus se joindre à l'Office Public d'H.L.M. de Lille, qui était, à l'origine, le seul bailleur concerné.

Aujourd'hui, la mission sociale de l'OSLO pour le maintien dans leur logement des locataires en difficulté est largement reconnue.

Désormais tous les locataires lillois en difficulté ont la possibilité de saisir l'OSLO de leurs problèmes de loyer. De même, les

propriétaires publics et privés peuvent saisir l'OSLO de dossiers demeurés sans solutions.

La réussite de l'opération OSLO a prouvé qu'il était possible de briser le cycle infernale des saisies, des expulsions et de l'exclusion sociale.

La signature de l'avenant au contrat va permettre d'élargir le nombre des partenaires du dispositif et de poursuivre l'action engagée.

En effet, par cet avenant, l'Etat attribue plus de 2 millions 400 mille francs à l'OSLO. Cette part représente 35 % du total des apports.

Je remercie vivement Monsieur le Préfet de l'importance de l'effort réalisé par l'Etat.

Je salue aussi la participation de la Caisse d'Allocations Familiales qui a accepté de financer le projet à hauteur d'un million de francs, devenant ainsi, avec le PACT de Lille, un des nouveaux partenaires de l'OSLO.

Je salue enfin tous ceux qui, aux côtés de la Ville de Lille, ont accepté de renouveler leur participation.

Je pense tout particulièrement :

- au Conseil Général du Nord
- à l'Office Public Communautaire des HLM de Lille,
- à l'Office Départemental du Nord,
- à la S.L.E.
- à la Société Anonyme d'HLM du Département du Nord,

- à la Société Anonyme d'HLM de
Lille et Environs,

- et au Crédit Municipal de Lille.

Je les remercie d'avoir su rassembler
leurs volontés afin de venir en aide à tous
ceux qui souhaitent éviter une marginalisation
sociale.

En signant cet avenant au contrat
OSLO, ils vont permettre de poursuivre
l'action engagée depuis 3 ans.

Je remercie aussi Monsieur Patrick
KANNER, Président de l'OSLO, qui à la
suite de Bernard ROMAN est parvenu à
réunir toutes les condition nécessaires à la
poursuite de l'effort en faveur de la résorption
des endettements locatifs.

Enfin, je tiens à souligner le caractère
tout à fait exemplaire du dispositif OSLO. En

effet, lors de la préparation de la Loi Besson sur le logement, l'expérience lilloise a largement inspiré le projet du ministre.

Avec l'instauration du RMI, la loi Neietz sur le surendettement des ménages, l'extension des procédures DSQ et la prochaine mise en place de la loi BESSON, la précarité et l'exclusion sociale doivent reculer.

Bientôt, la loi BESSON permettra aux organismes de logements de mettre en place de nouveaux dispositifs de lutte contre les dettes de loyer.

l'OSLO aura permis d'anticiper efficacement l'effort national.

Aujourd'hui, à Lille, le nombre et l'importance des dettes de loyer ont reculé. Des centaines de foyers ont retrouvé la possibilité et la volonté de gérer leurs comptes familiaux avec rigueur. De fait, il s'agit là

d'une réelle insertion, et pour beaucoup, du retour espéré dans la vie sociale.

Mesdames et messieurs, le respect de la dignité humaine est indissociable de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Garantir l'accès de tous au logement, leur demander de payer la part personnalisée de loyer qu'ils peuvent assumer, contribue largement à créer un climat favorable au développement de l'harmonie sociale.

Familles en difficulté : un nouvel horizon pour "Oslo"



Autour du maire et du préfet, tous les signataires d'un nouveau contrat qui se veut "un moyen de lutte contre les exclusions" et d'abord contre celle par le logement..

(Ph. V.D.N.).

"C'est une étape importante dans la lutte contre la précarité", selon J.C. Aurousseau, préfet de région.

"La réussite d'Oslo prouve qu'il est possible de briser le cycle infernal des saisies, des expulsions et de l'exclusion sociale", déclare Pierre Mauroy.

Un petit retour en arrière : voilà trois ans sur le seul territoire de la ville et dans les seuls logements de l'office lillois de H.L.M., on recensait 1.400 familles qui accusaient d'importants retards en matière de loyer. Des familles donc menacées d'expulsion et par suite de marginalisation. La crise de l'Office aidant, la ville décidait de créer (et de financer) un "organisme social pour le logement" (Oslo) pour aider ces familles à résorber leurs dettes.

Mais grâce à un accompagnement social permanent, il n'était pas seulement question d'argent mais, en solvabilisant, "d'éduquer et de responsabiliser" ces débiteurs, selon les mots de Patrick Kanner, adjoint aux affaires sociales. C'est-à-dire d'aider ces familles à retrouver leur dignité et pas seulement de leur éviter la dégringolade. Grâce à l'action de nombreux partenaires sur le terrain suscités par sa directrice M^{me} Morel, l'association peut se targuer aujourd'hui de résultats positifs : depuis 1987 plus de 1.000 dossiers ont été traités, 10 millions dépensés et plusieurs centaines de foyers ont retrouvé une certaine dignité avec la possibilité et la volonté de gérer leurs comptes familiaux avec rigueur et dans la responsabilité. "Une expérience

qui est devenue un exemple" pour le maire : la future loi Besson sur le logement des plus défavorisés s'en inspire largement.

Et samedi midi en l'hôtel de ville, l'Etat, représenté par le préfet, a concrétisé l'estime qu'il porte à l'association lilloise en signant un contrat de fusion entre Oslo et le Fonds d'aide aux impayés de loyer de Lille, créé en 1983 et qui n'avait ni la souplesse ni l'adaptation au terrain, ni même les ambitions de l'association lilloise.

Concrètement, cela signifie un nouveau départ pour l'organisme : l'Etat va contribuer pour 2,4 millions et la Caisse d'allocations familiales, 1 million. Ce qui fait que l'associa-

tion aura reconstitué son fonds de départ (7 millions) et va pouvoir continuer voire intensifier son action. Désormais en effet, Oslo peut aider tous les locataires et propriétaires lillois, qu'ils soient "sociaux" (Offices communautaires et départementaux, S.A. d'H.L.M., S.L.E., P.A.C.T...) ou privés. Et son succès de cette expérience de partenariat (à laquelle sont associés le conseil général et le Crédit municipal) envisage d'étendre l'action d'Oslo à d'autres domaines et par exemple à celui de l'insertion sociale. Car s'il est vrai que le logement est le premier facteur de stabilisation, cela ne suffit quand même pas...